Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260319-B_DEL_2026_051-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260319-B_DEL_2026_051-DE

N° B_DEL_2026_051

Objet **Tourisme**

Comité Départemental de Voile - Cotisation 2026

L'association «Comité Départemental de Voile d'Ille-Et-Vilaine» est un organe déconcentré de la Fédération Française de Voile, et a un rôle de "préfecture de département".
Le Comité Départemental de Voile d'Ille-Et-Vilaine doit faire respecter et appliquer la loi (les statuts, règlements intérieurs et textes régissant le sport, et en particulier la voile).

Ses principaux objectifs sont :

- La promotion de l'activité des clubs affiliés (Labels "Ecole Française de Voile", Développement des pratiques).
- L'activité sportive (Règlements, Calendriers, Stages et Résultats des Championnat Départementaux). - La Formation (CQP Assistant Moniteur de Voile, Commissaire aux régates, réglementation).

Monsieur le Président propose de valider le montant de la cotisation 2026, soit 393 € net au Comité Départemental de Voile et de l'autoriser à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Vu les statuts de la Communautés de Communes,
Vu la délibération DEL_2020_119, validant le renouvellement de l'adhésion au Comité Départemental de Voile
Vu la demande du Comité départemental de Voile
Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE le montant de la cotisation au titre de l'année 2026 au Comité départemental de Voile d'Ille et Vilaine, soit 393 € net,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 19/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen

